

Note de conjoncture sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie

Situation au 30 juin 2019

N°4

Les ventes de véhicules diesel poursuivent leur baisse en 2019

Édito

Cette note semestrielle de conjoncture a pour objectif de mettre à disposition de tous une information synthétique sur les immatriculations neuves en Normandie.

En juin 2019, plus de 22 700 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Normandie. Parmi ces immatriculations neuves, les ventes de voitures particulières et commerciales en représentent plus de 72 %.

Ce numéro met en évidence la poursuite de la chute des immatriculations de véhicules diesel dont le marché représente moins d'un tiers des ventes en juin 2019. Il montre également un recul de l'ensemble des immatriculations de voitures particulières et commerciales de 9 % entre juin 2018 et juin 2019, observé comme partout en France.

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

En juin 2019, plus de 16 500 voitures particulières et commerciales (VPC) neuves ont été immatriculées en Normandie, en baisse de 9 % par rapport au mois de juin 2018. Cette diminution reste semblable à celle observée dans l'Hexagone (- 8,8 % entre juin 2018 et juin 2019). Sur les douze derniers mois, ce ralentissement est moindre, de l'ordre de - 4 %. Les immatriculations normandes représentent plus de 7,3 % des immatriculations françaises de VPC enregistrées au cours de ce 1^{er} semestre 2019.

La chute du gazole s'accélère

En cumul annuel, les immatriculations de VPC gazole ont enregistré une baisse de 26 % alors que la hausse des immatriculations VPC essence a atteint 13 %. Cette chute s'accélère d'ailleurs sur le mois de juin 2019 où les immatriculations des voitures gazole baissent de 32 % par rapport à juin 2018. Représentant encore 41,4 % des immatriculations en juin 2018, la part du diesel dans les immatriculations de VPC tombe à 30,7 % en juin 2019. Les immatriculations des véhicules hybrides ont bondi de 50 % au cours des douze derniers mois, mais pour des volumes qui restent encore limités. Ainsi en juin 2019, elles représentent 3,3 % des immatriculations de véhicules neufs en Normandie, part inférieure à celle observée en France métropolitaine (5,2 %).

Immatriculations de voitures particulières et commerciales (VPC) neuves par énergie

	Juin 2019			Juillet 2018 à juin 2019		
	Nombre	Répartition	Évolution ¹	Nombre	Répartition	Évolution ²
Gazole	5 604	30,7 %	-32 %	50 083	34,7 %	-26 %
Essence	10 702	64,9 %	8 %	86 518	60,0 %	13 %
Hybride	540	3,3 %	12 %	5 958	4,1 %	50 %
Électricité	195	1,2 %	18 %	1 641	1,1 %	28 %
Autres motorisations	1	0,0 %	NS ³	29	0,0 %	-37 %
Ensemble	16 502	100,0 %	-9 %	144 229	100,0 %	-4 %

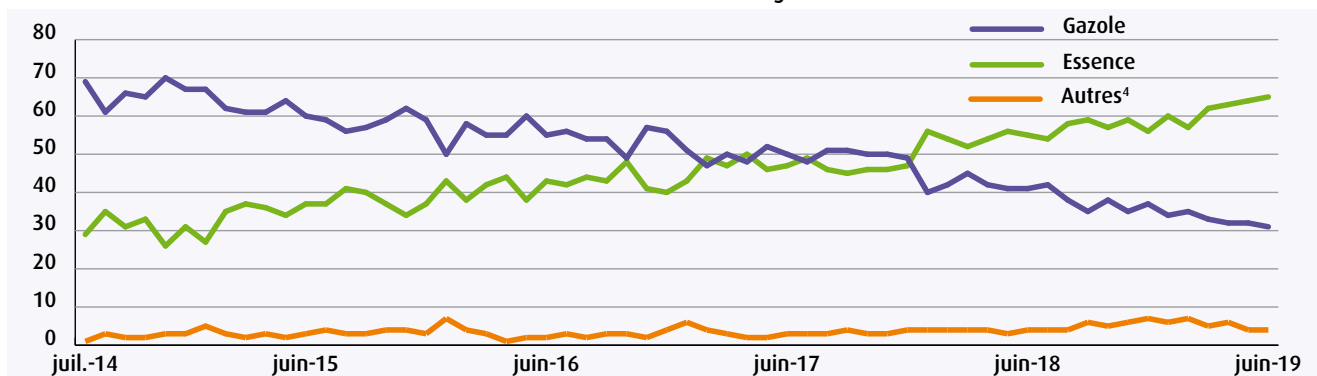
1 Évolution entre les immatriculations du mois de Juin 2018 et celles de Juin 2019.

2 Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant.

3 NS = non significatif

Sources : SDES, RSVERO

Immatriculations suivant la source d'énergie en Normandie



4 : Autres regroupent toutes les motorisations hors essence et gazole

Sources : SDES, RSVERO

Les professionnels portent les immatriculations normandes

Sur les douze derniers mois, plus de 60 % des immatriculations neuves de VPC ont été réalisées au bénéfice de personnes morales. Malgré cette part conséquente, les immatriculations des flottes d'entreprise reculent de 3 % sur cette même période. Cette ardeur normande des immatriculations professionnelles s'explique notamment par un prix du cheval fiscal incitatif (35 € dans la région contre par exemple 51 € en Bretagne ou 46,15 € en Ile-de-France). Les acquisitions d'automobiles neuves par les personnes physiques se sont en revanche repliées de 4 %.

Immatriculations par statut

	Juin 2019			Juillet 2018 à juin 2019		
	Nombre	Répartition	Évolution ⁵	Nombre	Répartition	Évolution ⁶
Personnes morales	10 926	66,2 %	-6 %	86 740	60,1 %	-3 %
Personnes physiques	5 576	33,8 %	-13 %	57 489	39,9 %	-4 %
Ensemble	16 502	100,0 %	-9 %	144 229	100,0 %	-4 %

Sources : SDES, RSVERO

5 Évolution entre les immatriculations du mois de Juin 2018 et celles de Juin 2019.

6 Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant.

En juin, le marché normand reste soutenu par les entreprises dont les achats de VPC neuves représentent plus de 66 % du total des immatriculations enregistrées.

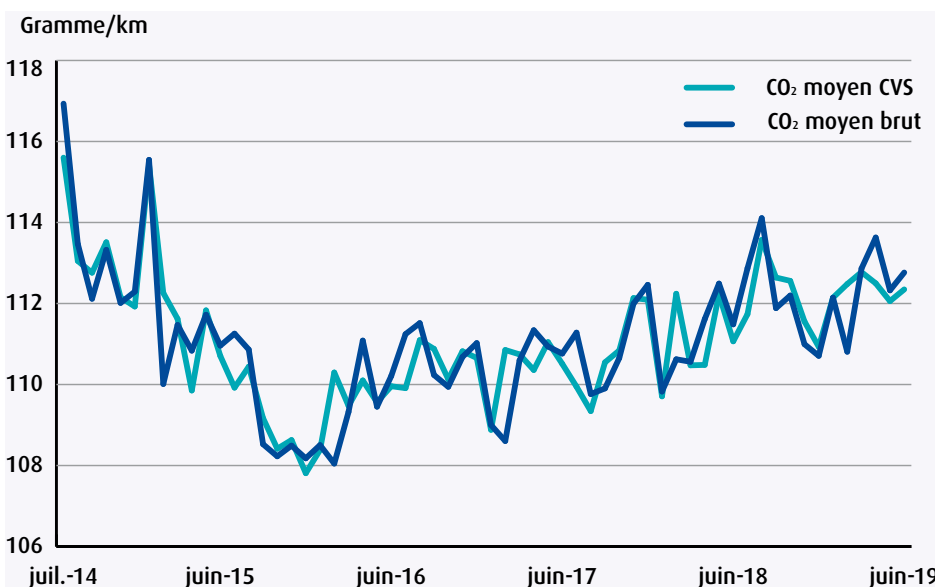
Les immatriculations neuves dominant en Seine-Maritime

La part des immatriculations en Seine-Maritime, département normand le plus urbain, reste très importante malgré une baisse de 5 % en cumul annuel. Elle représente près de 63 % des immatriculations de VPC neuves en Normandie en juin 2019 loin devant le Calvados à 14,3 %. Sur les douze derniers mois, seul le département du Calvados enregistre une légère évolution positive du nombre d'immatriculations (+ 1 %).

Légère progression des émissions de CO₂

En données corrigées des variations saisonnières (cf. méthodologie), les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2019 sont en moyenne de 112,3 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à juin 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation. Le redressement des émissions moyennes de CO₂ depuis la fin de 2015 est un effet du durcissement successif du bonus-malus écologique et de la désaffection à l'égard des voitures diesel. Ainsi, à puissance égale, un modèle sans plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves particulières et commerciales en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

Le prix du gazole augmente moins vite que le prix de l'essence

Fin juin 2019, le prix de vente au détail du litre de carburant automobile s'élève, en moyenne sur le territoire national, à 1,51 € pour le super sans plomb 95 (- 1,6 % par rapport à juin 2018) et à 1,42€ pour le gazole (- 2,3 %). La différence du prix au litre entre les 2 types de carburant, qui était seulement de 1 centime en décembre 2018, est remontée à 9 centimes à fin juin 2019, soit une différence de prix comparable à celle constatée en juin de l'année dernière. Sur les 6 premiers mois de 2019, le prix de l'essence a augmenté de 7,5 % alors que celui du gazole n'a progressé que de 2,2 %.

Évolution du prix (TTC) moyen hebdomadaire du Gazole et du SP 95



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat - DIREM

Progression modérée de l'ensemble des immatriculations des autres catégories de véhicules

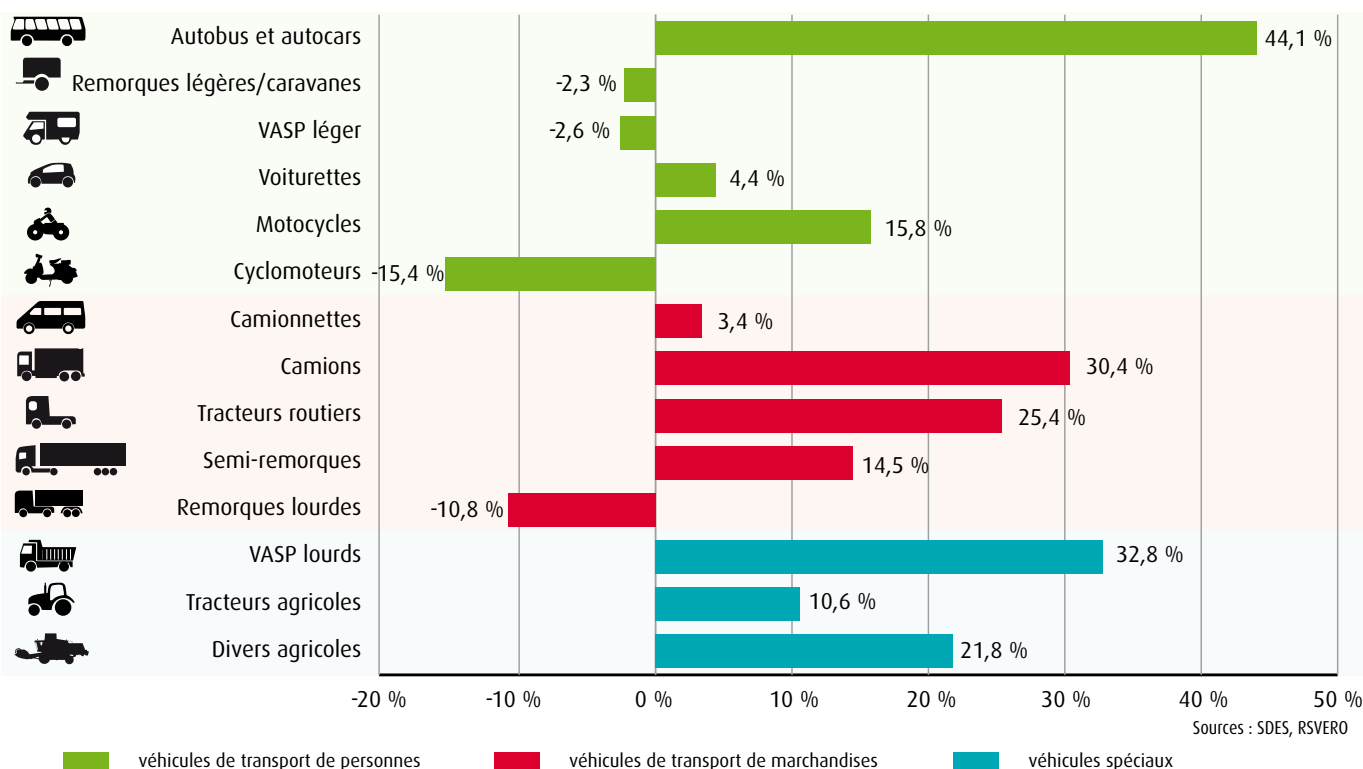
En dehors des VPC, les statistiques d'immatriculation distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été affichés ici en trois catégories : véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de marchandises, véhicules spéciaux. Sur les douze derniers mois, plus de 60 000 immatriculations ont été enregistrées en région, soit une progression annuelle de 4,6 %.

Avec plus de 26 000 immatriculations sur les douze derniers mois, les véhicules conçus pour le transport de personnes restent stables. Durant cette période, les ventes neuves des cyclomoteurs chutent de 15 % par rapport aux douze mois précédents alors que les immatriculations de motocycles progressent de près de 16 %. Le segment des autobus et autocars, sur des volumes très limités en région, progresse, quant à lui, de 44,1 %.

En cumul annuel, les immatriculations de véhicules destinés au transport de marchandises ont augmenté de 6,9 % par rapport à l'année précédente. Sur cette même période, les marchés les plus dynamiques sont ceux des camions en hausse de plus de 30,4 % et des tracteurs routiers (+ 25,4 %).

Dans la catégorie des véhicules spéciaux, les ventes ont augmenté de 15,4 % sur un an. Les immatriculations de VASP lourds ont progressé de 32,8 %. Les ventes d'autres engins agricoles sont en croissance annuelle de 21,8 %.

Évolution annuelle⁷ des immatriculations des véhicules neufs (hors VPC) en Normandie



⁷ Evolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Corrigées des variations saisonnières (CVS)

Les séries qui reflètent une activité socio-économique sont très souvent sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations au mois d'août sont de l'ordre de 50 % inférieures à la moyenne mensuelle de chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute » permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

Source et champ

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en Transit Temporaire (TT), Importés en Transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en «W garage» (véhicules en essais) ou en «WW» (immatriculation temporaire).

Les différentes catégories de véhicules du RSVERO**Voiture particulière et commerciale**

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf, y compris celle du conducteur.

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturettes) et les motocyclettes.

Remorque légère et caravane

Remorque dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractée avec un permis B pour celle pesant moins de 750 kg.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Cycle pourvu d'un moteur, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³ et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

Remorque lourde

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport : ambulances, engins de travaux publics, véhicules de pompiers... Les VASP légers (moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Autobus et autocar

Véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain. Ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Voiturette

Véhicule léger sans permis pour le transport de personnes.

En savoir plus sur :

les immatriculations nationales de véhicules routiers :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html

les immatriculations régionales de véhicules routiers :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 53 27 - Fax. 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORMANDIE



Télécharger les données de cette publication
www.data.gouv.fr